



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/319

Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Lyon 8ème entre le collège Henri Longchambon et la Ville de Lyon

Direction Générale des Services

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/319 - CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE EDUCATIVE DE LYON 8EME ENTRE LE COLLEGE HENRI LONGCHAMBON ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Comme vous le savez, la Ville de Lyon, la Préfecture et l'Éducation nationale sont engagées depuis mars 2019 dans le programme national « Cité éducative » initié dans 80 territoires par le Gouvernement. Le projet a pour ambition de construire davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Une coordination nationale des Cités éducatives est assurée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, 4 projets de Cités éducatives ont été labellisés : Rillieux-La-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux/Saint-Fons et Lyon 8^{ème}.

Le projet Cité éducative Lyon 8^{ème} s'appuie sur 3 axes stratégiques transversaux :

- renforcer la mixité sociale dans les écoles et les collèges ;
- renforcer la cohérence des interventions de chaque acteur en favorisant la continuité éducative, notamment autour des transitions pour les publics fragilisés (crèche – maternelle, maternelle – élémentaire, élémentaire – collège, collège – lycée) ;
- créer les conditions propices à l'innovation et l'expérimentation.

La démarche met l'accent sur des actions destinées aux 0 - 25 ans en veillant tout particulièrement aux phases de transition difficiles à gérer pour les enfants comme pour leurs familles.

Depuis juin 2019, plusieurs étapes ont été franchies avec notamment l'installation de la gouvernance partenariale du projet :

- juin – sept. 2019 : élaboration partenariale d'un avant-projet et labellisation par le Gouvernement ; octroi d'un fonds d'amorçage (100 K€) identique pour toutes les Cités éducatives ;
- septembre 2019 : délibération de la Ville de Lyon ;
- novembre 2019 : projet enrichi par les retours des acteurs de terrain : organisation de 3 ateliers de travail participatifs avec 150 acteurs de terrain selon l'approche du design de service. Le projet a été déposé début décembre auprès du Gouvernement ;
- février 2020 : notification ministérielle : 450 000 € par an sur 3 ans soit 1 350 K€ pour la Cité éducative de Lyon 8^{ème} ;
- mars 2020 : priorisation du plan d'actions 2020 sur la base des 450 K€ annoncés ;
- avril 2020 : signature d'une convention cadre sur la base de la délibération du Conseil municipal de septembre 2019 ;

- juin 2020 : validation par le Comité stratégique du portage administratif et financier de la Cité éducative par la Caisse des écoles de Lyon ;
- juillet 2020 : finalisation du protocole d'évaluation locale du projet lyonnais (annexé à la convention cadre). Afin de mesurer au mieux les effets et impacts du programme Cité éducative auprès des usagers, des acteurs et des politiques publiques; une démarche d'évaluation a été intégrée au projet dès son démarrage.

La dynamique du projet ayant été largement freinée par la crise sanitaire, le calendrier des actions est réétudié pour un engagement total dans le courant de l'année scolaire 2020-2021. L'actualité liée à l'épidémie du Covid-19 pourra amener des évolutions des priorités.

Le label Cité éducative a toutefois permis d'engager encore fortement l'action publique sur le territoire pendant la période de confinement (service minimum d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, continuité pédagogique, soutien à la parentalité, aides en direction des publics fragilisés, suivi des publics déscolarisés et jeunes adultes, etc.)

Des crédits de la Cité éducative ont permis l'achat de 85 tablettes, mises à disposition de lycéens et collégiens pour assurer la continuité des apprentissages scolaires.

La Ville de Lyon, dans le cadre d'un partenariat avec WeeeFund et Emmaüs Connect, a également fait don de près de 130 ordinateurs et clés 4G à des familles des écoles de la Cité éducative (élèves du 1^{er} degré).

Pour poursuivre le travail de co-construction avec les acteurs de terrain, un appel à projets a été proposé dès octobre 2020. Il s'inscrit dans un esprit de soutien à l'innovation sociale. Une enveloppe a été réservée à cet effet sur le budget de la Cité éducative porté par la Caisse des écoles.

De façon complémentaire, le Collège Henri-Longchambon, collège « chef de file » de la Cité, gère le Fonds de la Cité éducative constitué chaque année d'un montant minimum de 30 000 €, soit 15 000 € par l'Education nationale et 15 000 € par la politique de la ville. Le collège assure cette gestion pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la Cité éducative.

La convention de mutualisation soumise à votre approbation permet aux chefs d'établissements concernés de formaliser la création du Fonds de la Cité éducative.

Vu la circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » ;

Vu la lettre de labellisation de la Cité éducative de Lyon 8^{ème} du 5 septembre 2019 du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et du ministre de la Ville et du Logement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/5008 du 23 septembre 2019 qui engage la commune dans le programme des Cités éducatives ;

Vu la lettre de notification du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales accordant une dotation socle de 1 350 000 € pour 2020-2021-2022 – soit 450 000 € par an pour la Cité éducative Lyon 8^{ème} ;

Vu la convention cadre triennale signée le 7 avril 2020 par le Recteur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des Universités, le Préfet du département et le Maire de Lyon ;

Vu ladite convention de mutualisation ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Collège Henri Longchambon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET